

Alertes

Assemblée Générale du mardi 27 mai 2014 Résolution générale

L'association Alertes, qui a comme but « la qualité de vie des personnes âgées », se doit sans cesse :

- d'aider à changer le regard sur le vieillissement de la population,
- de réaffirmer la place des personnes âgées, leur rôle citoyen bénévole et la valorisation de leur implication sociale dans une société intergénérationnelle et solidaire,
- de militer pour des droits dont chacun doit disposer à chaque étape de sa vie,
- de collaborer avec le secteur des personnes handicapées.

L'Assemblée Générale d'Alertes, réunie le mardi 27 mai 2014, demande au gouvernement de tout mettre en œuvre sans retard pour l'examen du projet de loi « Pour l'adaptation de la société française au vieillissement de la population » et d'adapter son financement aux besoins réels.

Anticiper la perte d'autonomie

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, en utilisant toutes les innovations dans des conditions permettant leur épanouissement et veillant à rompre leurs isolements,

Prendre en compte, dans un cadre interministériel, le vieillissement de la population dans les politiques publiques : l'aménagement des villes, les questions de transports, la construction et l'aménagement des logements,

Proposer, en liaison avec les institutions, des choix de vie entre domicile et établissement qui respectent la dignité de la personne.

Adapter la société

Supprimer la barrière de l'âge à 60 ans pour toutes les personnes handicapées. Cette mesure contenue dans la loi du 11 février 2005 n'est toujours pas entrée en application

Faire appliquer sans retard une autre mesure de cette loi de 2005 concernant l'accessibilité des établissements ouverts au public.

Diversifier les offres de logements intermédiaires

Accompagner la perte d'autonomie

Créer une nouvelle branche de la protection sociale - dite « cinquième risque » - basée sur la solidarité nationale et financée par l'ensemble des revenus (capital et travail), sans recours sur succession.

Alléger le reste à charge pour les résidents et leurs familles et pour cela soustraire du prix de journée en établissement, les charges portées à l'imputation des amortissements immobiliers ou charges locatives.

Augmenter le nombre de professionnels qualifiés dans les services d'aide et de soins à domicile comme dans les établissements de personnes âgées.

Rechercher des solutions durables pour le financement des structures d'aide et de soin à domicile, y compris pour les GIR 5 et 6.

Améliorer les coopérations des acteurs des secteurs sanitaire et médico-social.

ALERTES

La Grange du Château 8 rue du Château 38320 EYBENS